

[Notre supplément bleu]

Autor(en): **Chambre de commerce suisse en France**

Objekttyp: **Appendix**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **38 (1958)**

Heft 5

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'état actuel de l'économie française et ses répercussions sur le commerce franco-suisse

Lors d'une récente réunion à Lucerne des Administrateurs de la Chambre de commerce suisse en France, M. Paul Gilliland, Directeur général, a prononcé un exposé sur les relations économiques franco-suisse. Nous en extrayons les passages suivants :

Au cours d'un récent colloque, réunissant afin d'étudier leurs problèmes communs, représentants suisses et français d'une branche professionnelle importante, un industriel suisse émit l'opinion suivante : « Les difficultés sont devenues telles que la jeune génération a perdu la notion que l'on peut exporter en France ».

Si la lassitude qui s'est emparée de quelques exportateurs suisses était à ce point extrême, il faudrait nourrir quelque crainte quant à l'avenir des relations économiques franco-suisse.

Il n'est pas exagéré d'affirmer, en effet, en examinant les statistiques de ces dernières années, que l'équilibre de l'économie suisse dépend dans une large mesure de la prospérité de ses échanges avec la France.

L'an passé, la France fut le 4^e client et le 3^e fournisseur de la Suisse. Les exportations suisses en France — 526,2 millions de francs — ont représenté le 8 % des exportations totales helvétiques, alors que les importations de France — 977,3 millions — ont atteint près de 12 % des importations totales suisses.

Les résultats du premier semestre de 1958 sont moins favorables, d'un côté comme de l'autre de la frontière. Les ventes suisses en France n'ont atteint que 249,7 millions de francs suisses — effet du contingentement — alors que l'an dernier, à la fin du premier semestre, ce chiffre était de 293,7. Fait intéressant — et curieux par plus d'un côté — les ventes françaises en Suisse ont également diminué. Leur total fut de 416,6 millions de francs, le chiffre du premier semestre 1957 étant de 464,7 millions de francs.

Toutefois, durant ces six premiers mois, les exportations suisses en France demeurèrent le 8,8 % des exportations totales de notre pays, ses importations de France représentant encore le 12,7 % des importations totales. Ceci prouve que l'on se trouve bien en face d'une contraction générale des relations commerciales, la récession affectant l'ensemble des pays.

Notre Chambre de Commerce revêt ainsi une importance à l'image de celle que représentent pour les deux pays leurs échanges commerciaux, importance qu'elle ne dissimule pas, car cela lui commande des devoirs bien précis.

Devoir d'aide envers ses adhérents d'abord, afin qu'ils puissent surmonter tant d'obstacles assemblés. De fait, ces derniers ne sont pas nouveaux.

Dès le premier accord commercial de 1945, conclu entre les 2 pays, on constata certaines divergences, ce qui n'avait rien de surprenant si l'on songe au déséquilibre qui existait alors entre les deux partenaires. La Suisse, en pleine possession de ses moyens de production, pouvait revenir peu à peu à un système plus libéral en matière d'échanges internationaux, tandis que la France était contrainte de diriger son commerce et de contrôler rigoureusement ses moyens de paiement. On peut dire que les échanges franco-suisse ont été pratiquement dominés, ces dernières années, par l'obligation pour la France d'équilibrer sa balance des paiements par un excédent de ses exportations sur les importations suisses.

Ainsi en est-il de la situation actuelle.

Il convient de relever à ce propos que la gravité du déficit de la balance commerciale, ces mois derniers, provenait pour beaucoup du fort volume des importations. De nombreuses causes en étaient la source, parmi lesquelles la poussée démographique (45 millions d'habitants contre 40 millions avant guerre), l'accroissement du niveau de vie, l'effort de modernisation, le maintien du rythme de l'expansion économique, l'amélioration du potentiel industriel des entreprises.

D'autre part, avant guerre, le problème de la balance des paiements ne se posait pas, parce que le déficit commercial était comblé par les revenus des capitaux placés à l'étranger. Dès 1945, ces capitaux avaient à peu près disparu, remplacés alors par l'aide Marshall et les commandes off shore. A la fin de 1955, ces diverses sources furent taries. Pendant deux ans — 1956 et 1957 — la France a vécu sur ses réserves, qui équivalaient à un peu plus de 2 milliards de dollars, lesquels ont été dépensés pour combler le déficit des échanges commerciaux. Les réserves épuisées, ou sur le point de l'être, la France prit alors la série de mesures destinées à réduire les importations. Elle dut même solliciter une aide extérieure, ce qu'elle fut amenée à faire les derniers jours de 1957.

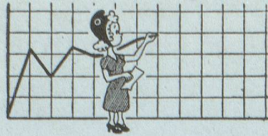
En cet automne 1958, la balance des paiements commence à se redresser. Le déficit à l'Union Européenne de Paiements, qui augmentait régulièrement depuis janvier, s'est stabilisé en août. Une certaine évolution du commerce extérieur s'est produite et le problème est moins de diminuer encore les importations — ce qui n'irait pas sans risques graves — que d'augmenter résolument les exportations.

Ainsi donc, l'examen de la nature des difficultés qui entravent le commerce franco-suisse autorise à émettre des prévisions teintées d'optimisme quant à l'avenir, lointain encore, peut-être, mais bien réel. Moins que jamais, un arbre ne doit nous cacher la forêt.

Il faut reconnaître en effet que la France dispose d'un potentiel économique remarquable, que dans peu de temps ce sera une des nations les plus jeunes d'Europe, qu'elle dispose d'une élite de techniciens, d'intellectuels et de chercheurs absolument remarquable. Nous entrons, il ne faut pas l'oublier, dans la période où la matière grise devient une matière première aussi essentielle à la vie d'une nation que le charbon l'était il y a peu d'années encore.

Sous ce rapport, la France est particulièrement bien qualifiée.

Nous devons donc savoir nous affranchir des difficultés actuelles pour élaborer les conditions dans lesquelles, demain, nos deux nations collaboreront. Pour préparer chacun à cette tâche, des deux côtés de la frontière, nous avons une mission impérative d'information objective à remplir. Tous nos efforts y sont voués.



LA VIE ÉCONOMIQUE

FRANCE

LE FAIT DU MOIS

Référendum. — Les résultats du référendum ont été accueillis avec une vive satisfaction par les milieux économiques. Certes, l'efficacité de la nouvelle constitution dépendra de l'usage qui en sera fait et des hommes qui l'appliqueront. Mais la France a désormais la possibilité d'échapper aux crises incessantes du pouvoir et d'obtenir la continuité dans la direction de ses affaires. Si les difficultés héritées du passé n'ont rien perdu de leur acuité, le gouvernement dispose maintenant des moyens appropriés pour opérer le redressement nécessaire de la situation économique et financière.

CONJONCTURE INDUSTRIELLE

Après les vacances. — La rentrée des congés payés s'est effectuée dans des conditions relativement encourageantes. Toutefois la situation économique française présente de nombreux aspects contradictoires. Le ralentissement du rythme antérieur de l'expansion semble devoir persister sans que cette évolution prenne des proportions alarmantes. L'industrie houillère éprouve certaines difficultés par suite de l'accroissement des stocks sur les carreaux des mines, encore que la situation soit à cet égard en France beaucoup moins sérieuse qu'elle ne l'est en Belgique et en Allemagne. La sidérurgie dispose de commandes en carnet qui lui assurent une activité suffisante. Les industries chimiques sont toujours en pleine expansion. Dans l'industrie du matériel mécanique, on ne prévoit aucun ralentissement de l'activité. Dans l'industrie électrique, la demande reste considérable, sauf en ce qui concerne certains appareils ménagers. Dans l'industrie automobile, les ordres à l'exportation ne marquent aucune tendance à fléchir. Par contre, les industries textiles continuent à souffrir d'une stagnation, sinon d'un léger ralentissement.

SITUATION AGRICOLE

Les récoltes. — Le mauvais temps de l'été a compromis certaines récoltes. C'est le cas pour le blé. Alors qu'on s'attendait à une belle récolte de blé, d'une importance analogue à celle de l'an dernier, soit 110 millions de quintaux, la dernière évaluation officielle ne prévoit que 94 millions. En outre, la qualité est souvent médiocre. Cette diminution de la récolte ne compromet pas le ravitaillement du pays, mais elle aura inévitablement des répercussions sur le pouvoir d'achat de la masse des agriculteurs. Pour les autres récoltes, les perspectives sont variables : si celle des pommes de terre s'annonce inférieure à celle de 1957, en revanche la récolte de betteraves est satisfaisante. Les ressources en légumes et fruits d'automne paraissent devoir être abondantes. Pour la vigne, après la désastreuse

année 1957 qui n'avait produit que 33 millions d'hectolitres (contre 51 millions en 1956), les pronostics sont plus favorables. La production de vin atteindrait 46 millions d'hectolitres. En ce qui concerne le lait et la viande, leur production ne devrait pas se ressentir des intempéries. Sans être particulièrement abondante, la production agricole de cette année semble devoir être suffisante pour assurer le succès de la politique de stabilisation des prix.

Diminution du déficit. — L'amélioration de la balance commerciale de la France a persisté en août. Les échanges avec les pays étrangers ont fait apparaître un déficit de seulement 25,7 milliards contre 27,9 milliards en juillet et 43,1 milliards de moyenne mensuelle pendant le premier semestre.

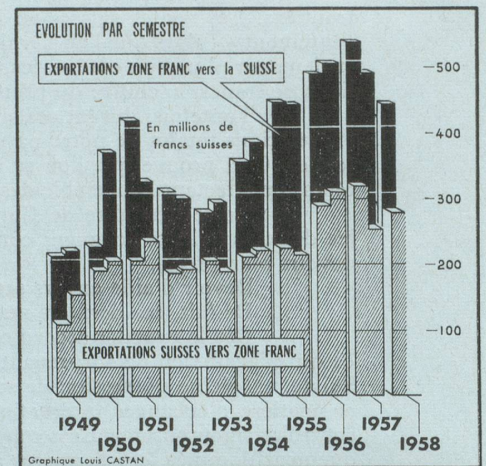
Le redressement résulte en grande partie d'une diminution des importations. Il correspond à un retour à la normale après les achats spéculatifs antérieurs plutôt qu'à une contraction des approvisionnements de la part des industriels prévoyant un recul de la conjoncture. Il n'en reste pas moins que le mouvement des exportations est très insuffisant.

Vers l'équilibre. — Les opérations de la France à l'Union européenne de paiements pendant le mois de septembre se sont pratiquement équilibrées. Toutefois, en raison de la remise à la disposition des établissements bancaires des devises qu'ils avaient antérieurement à avancer (« dératissage »), les comptes officiels se traduisent par un déficit de 24,1 millions de dollars contre un déficit de 23,6 millions en août et de 28,6 millions en juillet.

Nouvelles mesures. — Le gouvernement est en train d'entreprendre une réforme de la construction dont l'objet est d'obtenir une sensible augmentation du nombre de logements locatifs tout en engageant moins les finances publiques. A cet effet est prévue la création de « Sociétés immobilières conventionnées » qui financeront la construction et la gestion d'immeubles locatifs à usage d'habitation. L'État leur apportera de larges garanties. Les loyers de ces immeubles seront libres et l'État garantira les sociétés contre les conséquences de mesures législatives ou autres qui les priveraient du droit de percevoir l'intégralité des loyers fixés par la convention. En outre, diverses exonérations fiscales sont prévues. Finalement, l'actuel système de primes sera remplacé par des bonifications d'intérêts qui ramèneront le taux des prêts à 2,75-3,75 p. 100.

COMMERCE EXTÉRIEUR

GRAPHIQUE DU COM



Graphique Louis CASTAN

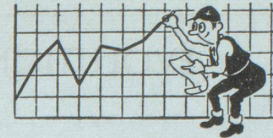
U. E. P.

POLITIQUE DE LOGEMENT

COURS ET INDICES FRANÇAIS

	Dernier chiffre	Chiffre du mois précédent	Chiffre de l'année précédente
Cours Napoléon.	9 oct. 3.370	11 sept. 3.480	10 oct. 3.820
Cours fr. s. marché parallèle. . .	9 oct. 105	11 sept. 105,25	10 oct. 106
Ind. valeurs métropolitaines (1949 = 100)	3 oct. 417	5 sept. 414	4 oct. 509
Ind. prod. ind. (1952 = 100)	août 103	juil. 148	août 99
Ind. sal. hor. ouv. métall. rég. paris. (1949 = 100)	juil. 261	juin 261	juil. 236
Ind. prix de gros (1949 = 100)	sept. 166,1	août 167,3	sept. 150,3
Ind. prix consomm. familiale (1949 = 100)	sept. 120,6	août 120,1	sept. 104,7
Transports commerc. (mio. t.)	juil. 17,4	juin 18,1	juil. 18,2
Voyageurs (millions)	juil. 46,8	juin 46,2	juil. 46,1
Ind. vol. import. (1938 = 100)	juil. 170	juin 184	juil. 144
Ind. vol. export. (1938 = 100)	juil. 235	juin 233	juil. 180
Solde mensuel à l'U. E. P. (mio \$)	sept. -24,1	août -23,6	sept. -29,6

EN QUELQUES LIGNES



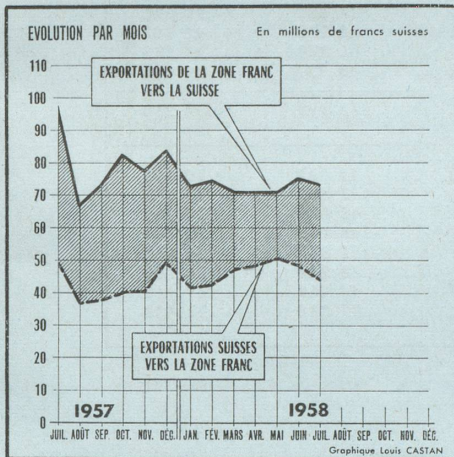
SUISSE

SITUATION ECONOMIQUE

Concurrence à l'étranger. — Au cours du discours qu'il a fait à la journée officielle au Comptoir Suisse de Lausanne, le Président de la Confédération a bien souligné que, si la situation économique de notre pays n'est plus ce qu'elle était il y a deux ans, le recul d'activité enregistré dans quelques branches économiques, notamment dans l'industrie de la construction, n'a pas l'ampleur que l'on craignait au début. Cependant, nos industries rencontrent de plus en plus de concurrence à l'étranger; aussi est-il nécessaire d'améliorer ce qui n'est pas compatible avec une réduction du travail hebdomadaire à 44 heures, qui menacerait

en outre de troubler la paix du travail. Ceci s'applique particulièrement à l'agriculture dont la production doit être aménagée aussi rationnellement que possible.

MERCE FRANCO-SUISSE



ressortent à 490,8 contre respectivement 578 et 505,9 millions de francs. La balance commerciale pour le mois d'août 1958 boucle donc par un solde passif de 73,1 millions de francs contre des soldes passifs de 42,8 millions en juillet et de 150,5 millions en août 1957. Au cours des huit premiers mois de 1958, les importations ont atteint 4.874,5 millions contre 5.763,1 millions de francs durant la période correspondante de 1957, alors que les exportations ressortent à 4.238,9 contre 4.344 millions, soit un solde passif de 635,5 millions contre un solde passif de 1.418,8 millions.

COMMERCE EXTERIEUR

Résultats d'août.

— En août, les importations ont atteint 563,9 contre 620,8 millions de francs en juillet et 656,4 millions en août 1957, alors que les exportations

U. E. P.

Solde actif en août. — Le décompte avec les pays membres de l'U. E. P. fait ressortir pour le mois d'août un solde actif de 16,3 millions de francs pour la Suisse. La Suisse ayant réglé ses soldes passifs précédents entièrement en or ou en dollars, elle recevra — comme pour le mois de juillet qui avait déjà bouclé par un solde actif — le montant intégral de son excédent d'août en or ou en dollars également.

FINANCES

Recettes fiscales et compte financier de la Confédération.

— Les recettes fiscales de la Confédération ont atteint pour le premier semestre de 1958 1,28 million de francs contre 1,06 million pour la période correspondante de 1957. Les recettes du 2^e trimestre se situent à elles seules à 762,8 millions de francs contre 547,2 millions l'année précédente.

Dans l'ensemble, le compte financier de la Confédération fait ressortir pour le 2^e trimestre des recettes de l'ordre de 869 millions de francs contre 625 millions l'année précédente, alors que les dépenses ont augmenté à 575 contre 484 millions

de francs. L'excédent du compte financier était pour cette période supérieur à celui du 2^e trimestre de 1957 (141 millions).

Semaine de 44 heures. — L'Union syndicale suisse a pris position au sujet de l'initiative des Indépendants pour l'introduction de la semaine de 44 heures et a décidé de la combattre et de lancer pour sa part une autre initiative prescrivant la réalisation progressive des 44 heures dans l'industrie, l'artisanat, le commerce et les administrations et entreprises publiques. Les syndicats chrétiens-nationaux ont également décidé de s'opposer, pour des raisons économiques et de principe, à l'initiative des Indépendants, bien qu'ils estiment qu'une réduction de la durée du travail soit nécessaire pour des raisons sociales et culturelles.

INITIATIVES SOCIALES

Société suisse des Industries chimiques. — Dans son rapport concernant l'exercice 1957-1958, la Société suisse des Industries chimiques souligne que l'année dernière, la part de l'industrie chimique au total des exportations suisses se situant à 6,7 milliards de francs a été de 16,6 % contre 16,3 % l'année précédente. Les livraisons de produits chimiques aux 16 pays membres de l'O. E. C. E. (sans les différentes zones monétaires) ressortent à 554 millions de francs, soit 50 % du total des exportations de l'industrie chimique. L'Allemagne occidentale occupe la première place parmi les principaux clients, suivie de la France, de l'Italie, de la Grande-Bretagne, des États-Unis et de la Belgique. Les importations de produits chimiques ont atteint 672 millions de francs, soit 8 % du total des importations suisses, nos principaux fournisseurs étant l'Allemagne occidentale la France et la Grande-Bretagne.

INDUSTRIE CHIMIQUE

Prestige de la montre suisse. — Certains affirment dans le pays que la montre suisse est désormais détrônée au profit de la production étrangère, ce qui donne à ses concurrents des slogans tout faits qu'il peut devenir difficile de combattre s'ils sont habilement exploités. En réalité, selon la plus récente statistique disponible, la production mondiale en 1956 fut de 81,5 millions de pièces et celle de la Suisse de 41 millions, soit 50 % tout comme auparavant, et non pas 33 % comme on l'affirmait récemment à tort. Entre 1937 et 1956, la production horlogère mondiale a augmenté de 70 % et celle de la Suisse de 69 %; elle a donc gardé ses positions. Enfin, si l'on ne considère que les montres exportées dans les pays non producteurs, la Suisse tient un rang très honorable avec 85 %, tous les autres producteurs ensemble représentant 15 %.

HORLOGERIE

COURS ET INDICES SUISSES

	Dernier chiffre	Chiffre du mois précédent	Chiffre de l'année précédente
Cours pièce or 20 fr. s.	7 oct. 31,25	8 sept. 32	8 oct. 34
Cours billet 100 fr. f.	7 oct. 0,94	8 sept. 0,93 1/2	8 oct. 0,94
Indice général actions	sept. 425,7	août 411,2	sept. 357,1
Coeff. d'activité industrielle (100 = satisfaisant)	2 ^e trim. 117	1 ^{er} trim. 125	2 ^e trim. 139
Ind. prix de gros (1939 = 100)	sept. 214,9	août 215,9	sept. 222,7
Ind. prix cons. fam. (1939 = 100)	sept. 182,9	août 182,6	sept. 179,9
Indice salaires horaires réels (1939 = 100)	2 ^e trim. 108,5	1 ^{er} trim. 108,0	2 ^e trim. 105,1
Marchandises transportées C. F. F. (mio det.)	juil. 2,09	juin 2,02	juil. 2,41
Voyageurs (millions)	juil. 18,2	juin 17,6	juil. 19,0
Ind. import. (1949 = 100)	sept. 192	août 182	sept. 198
Ind. export. (1949 = 100)	sept. 207	août 174	sept. 197
Solde mensuel à l'U. E. P. (mio S)	sept. -5,8	août +3,7	sept. -6,5

ÉVOLUTION DU COMMERCE FRANCO-SUISSE

(en 1.000 fr. suisses)

	France + Sarre			Total de la zone franc		
	Exportations françaises	Exportations suisse	Balance française	Exportations françaises	Exportations suisse	Balance française
Total en 1956	949.994	549.279	+400.716	980.453	602.027	+378.426
Janvier 1957	89.823	41.969	+ 47.854	93.820	45.785	+ 48.035
Février 1957	80.284	51.297	+ 28.987	82.591	56.220	+ 26.371
Mars 1957	86.496	52.915	+ 33.582	89.331	58.345	+ 30.986
Avril 1957	83.384	42.121	+ 41.263	85.494	46.071	+ 39.423
Mai 1957	86.668	55.874	+ 30.794	89.934	59.994	+ 29.940
Juin 1957	85.879	49.576	+ 36.304	87.396	52.831	+ 34.574
Juillet 1957	94.897	45.642	+ 49.344	97.395	49.263	+ 48.131
Août 1957	64.367	34.316	+ 30.051	66.939	36.953	+ 29.986
Septembre 1957	70.802	34.869	+ 35.934	73.306	37.680	+ 35.626
Octobre 1957	79.376	36.566	+ 42.809	82.552	40.245	+ 42.307
Novembre 1957	74.750	36.486	+ 38.264	77.803	40.279	+ 37.525
Décembre 1957	80.511	44.645	+ 35.866	83.743	49.337	+ 34.406
Total en 1957	977.327	526.276	+451.052	1.010.303	572.993	+437.310
Janvier 1958	70.342	38.490	+ 31.852	72.720	41.802	+ 30.918
Février 1958	72.536	39.668	+ 32.869	74.275	42.605	+ 31.670
Mars 1958	68.130	42.194	+ 25.936	71.266	46.877	+ 24.389
Avril 1958	66.770	42.663	+ 24.107	70.901	48.019	+ 22.882
Mai 1958	66.603	44.990	+ 21.614	70.941	50.387	+ 20.554
Juin 1958	72.409	41.742	+ 30.667	74.987	48.207	+ 26.780
Juillet 1958	69.481	42.989	+ 26.493	73.187	44.069	+ 29.118
Août 1958	56.027	37.226	+ 18.801	60.263	37.830	+ 22.433

CALENDRIER DES FOIRES ET EXPOSITIONS

Saint-Gall	9 au 19 octobre	Olma, Foire suisse de l'agriculture et de l'industrie laitière.
Paris	10 au 19 octobre	Salon international de l'équipement de bureau.
Toulouse	10 au 26 octobre	Quinzaine des arts ménagers.
Paris	18 au 29 octobre	Salon international de l'équipement hôtelier.
Genève	29 octobre au 9 novembre	Salon international des arts ménagers.
Paris	30 octobre au 16 novembre	Salon de l'enfance, de la jeunesse et de la famille.
Lille	31 octobre au 11 novembre	Salon du confort ménager et de l'enfant.
Paris	5 au 13 novembre	Salon international de l'emballage.
Paris	4 au 13 novembre	Salon international du matériel d'embouteillage.
Paris	15 au 18 novembre	Salon professionnel du matériel de sports et de camping.
Bâle	7 au 15 février 1959	Exposition internationale de machines pour la construction.
Genève	12 au 22 mars 1959	Salon international de l'automobile.
Bâle	11 au 21 avril 1959	Foire suisse d'échantillons.
Lausanne	13 au 28 juin 1959	Exposition internationale de l'alimentation.

Chambre de commerce suisse en France

16, avenue de l'Opéra, Paris 1^{er}

Novembre 1958

Editorial

Nos adhérents trouveront, encarté dans cette publication, notre appel de cotisation pour l'année 1959.

Pour mener à bien notre tâche, leur appui nous est indispensable, puisque, organisme privé nous ne bénéficions d'aucune subvention. Nous tenons donc expressément à les remercier de la confiance qu'ils voudront bien nous témoigner en répondant de façon positive à cet appel. Elle seule nous permettra de ne pas relâcher un instant nos efforts.

Quels seront les échanges commerciaux franco-suisse l'an prochain ? Evolueront-ils enfin, vers une normalisation tant attendue et tant souhaitable ? Les règlements administratifs desserreront-ils leur étreinte ? Un vent de libéralisme soufflera-t-il sur les mesures restrictives qui empêchent le commerce de s'épanouir ?

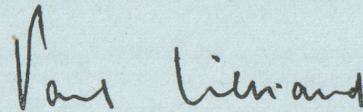
Nul ne le sait encore. On ne peut se cacher toutefois que les relations économiques franco-suisse vont au devant de moments difficiles. La discrimination éventuelle qui menace l'économie suisse au moment de la mise en vigueur du Marché Commun, les nouveaux obstacles qui pourraient se dresser au cours des mois à venir par suite de la situation particulière faite à notre pays au sein de l'Europe, les nombreux problèmes inédits qu'industriels et commerçants auront à résoudre, exigeront de chacun un effort accru et une vigilance soutenue.

Pour défendre les intérêts particuliers, nous devons d'abord défendre l'intérêt général. Ceci n'est possible qu'avec l'aide de la totalité de nos adhérents.

Plus ils seront nombreux, mieux notre voix sera entendue, et plus efficace seront nos démarches. C'est pourquoi, nous vous demandons de nous témoigner votre compréhension et votre amitié de deux manières. D'abord, en vous acquittant sans tarder de votre cotisation annuelle. Ensuite, en nous indiquant parmi vos connaissances et relations d'affaires, les personnes susceptibles d'adhérer à notre Chambre de commerce.

Certains de pouvoir, comme par le passé, compter sur vous, nous vous disons notre profonde gratitude.

Le Directeur général de la Chambre de commerce suisse en France



ÉCHANGES COMMERCIAUX DE LA SUISSE AVEC LES PAYS DE L'O. E. C. E., EN 1957, EN FRANCS SUISSES

Dans les négociations qui se déroulent entre les Six pays du Marché Commun et les Onze autres pays de l'O. E. C. E., quant à la création d'une Zone de Libre Echange, ou de toute autre solution évitant une discrimination le 1^{er} janvier prochain, la Suisse dispose d'un atout majeur : ces échanges commerciaux sont extrêmement actifs en faveur des Six pays.

Nous pensons intéresser nos lecteurs en leur donnant ci-dessous quelques chiffres relatifs à ce phénomène :

1^o Avec les « Six » du Marché Commun :

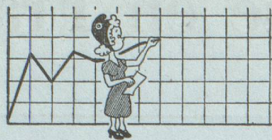
Importations suisses	4 844 639 114	(57,3 % des importations totales suisses)
Exportations suisses	2 581 242 242	(38,5 % des exportations totales suisses)
Balance suisse	— 2 263 396 872	(130 % de la balance totale suisse)

2^o Avec les Dix autres pays de l'O. E. C. E. (qui forment, avec la Suisse, le groupe des « Onze ») :

Importations suisses	943 841 875	(111,2 % des importations totales suisses)
Exportations suisses	1 079 943 242	(16,1 % des exportations totales suisses)
Balance suisse	+ 136 101 367	(7,9 % de la balance totale suisse)

3^o Avec l'ensemble des pays de l'O. E. C. E. (les « Dix-sept ») :

Importations suisses	5 788 480 989	(68,6 % des importations totales suisses)
Exportations suisses	3 661 185 484	(54,6 % des exportations totales suisses)
Balance suisse	— 2 127 295 505	(122,7 % de la balance totale suisse)



LA VIE ÉCONOMIQUE

FRANCE

LE FAIT DU MOIS

La négociation sur la Zone de Libre-Echange traverse une crise. — Aucune illusion n'est permise sur la gravité de la crise que traversent les négociations sur la création d'une zone européenne de libre-échange. Après deux ans de travaux poursuivis dans le cadre de l'O. E. C. E. pour trouver un moyen permettant d'associer les autres pays membres (les « Onze ») avec le Marché Commun des « Six », le comité présidé par M. Reginald Maudling, ministre britannique, s'est engagé finalement dans une impasse.

Les raisons de cet échec ne sont pas difficiles à discerner. Elles doivent être recherchées dans l'opposition des intérêts matériels et dans la différence de conceptions que les divers pays membres de l'O. E. C. E. se font d'une zone de libre-échange. Au fur et à mesure que les négociations progressaient, ces oppositions et ces différences se sont faites de plus en plus vigoureuses. Dans cette mêlée des dix-sept nations, la Grande-Bretagne et la France font figures de protagonistes des positions extrêmes. C'est ainsi que les dernières réunions du comité Maudling ont été surtout marquées par une opposition entre les conceptions britannique et française.

Pour le délégué français l'association des « Onze » et des « Six » du Marché Commun ne pouvait signifier qu'un échange, contre les avantages tarifaires mutuels et permanents que la France a dans le Traité de Rome, des avantages tarifaires à dix-sept, mutuels et permanents eux-aussi. Par contre, la Grande-Bretagne considère la liberté complète de la politique commerciale et tarifaire à l'égard des pays tiers comme l'essence même de la Zone de Libre-Echange telle que celle-ci est définie par le G.A.T.T. Entre le protectionnisme français et le libéralisme britannique aucune solution de compromis n'a pu être trouvée.

Les préoccupations françaises ont été exprimées, plus nettement encore, par le Conseil National du Patronat Français qui a mis en évidence, dans un long communiqué, les raisons de son opposition et a demandé que « le mythe de la Zone de Libre-Echange » soit écarté étant donné qu'il n'était pas possible de lier la suppression progressive des droits de douane entre les dix-sept pays au maintien pour chacun des pays de la liberté de fixation de leur tarif à l'égard du reste du monde et au refus du rapprochement des structures, des législations et des politiques économiques.

En même temps, le gouvernement français a pris catégorique-

ment position en faveur du Marché Commun. Il a notamment décidé de mettre en application, le 1^{er} janvier prochain, conformément aux stipulations du Traité de Rome, la première diminution des droits de douane et le premier élargissement des contingents bilatéraux. Comme, parmi les « Six », la France est le pays qui applique le plus largement les restrictions quantitatives aux importations, c'est elle qui sera la plus touchée par l'élargissement des contingents.

Les inquiétudes françaises ne sont pas toutes partagées par les cinq partenaires de la France au sein du Marché Commun qui, au cours de cet été, avaient fait de larges concessions aux demandes françaises afin de mettre au point une position commune des « Six » sur leur association avec les « Onze ». Les nouvelles objections soulevées par la France n'ont pas manqué de provoquer chez ses cinq partenaires des réactions assez vives et de soumettre à une dure épreuve la solidarité des « Six ».

Les dernières réunions du comité Maudling, qui ont eu lieu les 13 et 14 novembre, n'ont permis qu'une discussion, à vrai dire, assez académique du mémorandum commun des « Six ». A peine les conversations au château de la Muette s'étaient-elles achevées qu'on a appris la déclaration faite par M. Soustelle à l'issue d'un conseil des ministres.

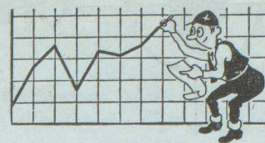
« Il est apparu à la France, a déclaré le ministre de l'information, qu'il n'était pas possible de créer la zone en question comme l'auraient souhaité les Britanniques, c'est-à-dire par l'établissement du libre-échange entre les six pays du Marché Commun et les onze autres pays de l'O. E. C. E., et cela faute d'un tarif douanier unique à la lisière des dix-sept pays et faute de mesures d'harmonisation dans les domaines économique et social. Cela ne signifie pas qu'il n'y ait pas une solution donnant satisfaction aux six pays membres du Marché Commun et aux autres pays de l'Europe occidentale dans leurs rapports mutuels sur le plan économique. Le gouvernement français, pour sa part, s'emploie activement à en chercher une. Aussi ne faut-il pas interpréter sa position actuelle comme une « porte fermée ». Si la solution que propose la Grande-Bretagne ne paraît pas acceptable telle quelle, l'étude du problème doit être poursuivie. »

La presse londonienne en s'empressant d'interpréter cette déclaration comme une tentative française de torpiller ouvertement les négociations pour une zone de libre-échange en Europe, a négligé le côté positif de cette prise de position qui invoque notamment la nécessité de poursuivre l'étude du problème. Néanmoins M. Maudling a décidé d'arrêter pour le moment tous les travaux de son comité ainsi que des groupes de travail. Les autorités françaises et la Commission économique européenne, qui a son siège à Bruxelles, sont en train de rechercher une solution de rechange. En quoi consistera-t-elle? Il se pourrait que les « Six » offrent d'étendre, par une décision unilatérale, la première diminution des droits de douane et le premier élargissement des contingents aux « Onze » afin d'éviter la discrimination et permettre la poursuite des négociations. D'autres solutions pourraient également être imaginées. Il est certain que, malgré les divergences de vues actuelles, personne n'aurait intérêt à provoquer une crise dans les relations économiques européennes. Il s'agit, avant tout, d'éviter la division économique et politique de l'Europe et, pour y parvenir, tous les pays seront obligés de consentir des sacrifices.

COURS ET INDICES FRANÇAIS

	Dernier chiffre	Chiffre du mois précédent	Chiffre de l'année précédente
Cours Napoléon.	20 nov. 3.440	23 oct. 3.350	21 nov. 4.280
Cours fr. s. marché parallèle. . .	20 nov. 107,50	23 oct. 105,50	21 nov. 120
Ind. valeurs métropolitaines (1949 = 100)	14 nov. 415	17 oct. 419	22 nov. 487
Ind. prod. ind. (1952 = 100)	sept. 150	août 103	sept. 150
Ind. sal. hor. ouv. métall. rég. paris. (1949 = 100)	août 261	juil. 261	août 236
Ind. prix de gros (1949 = 100)	oct. 166,1	sept. 166,2	oct. 154,9
Ind. prix consomm. familiale (1956 = 100)	oct. 121	sept. 120,0	oct. 106,3
Transports commerc. (mio. t.)	août 14,3	juil. 17,4	août 15,9
Voyageurs (millions)	août 39	juil. 46,8	août 40,2
Ind. vol. import. (1938 = 100)	août 142	juil. 172	août 162
Ind. vol. export. (1938 = 100)	août 189	juil. 235	août 189
\$ lide mensuel à l'U. E. P. (mio \$)	oct. -34,5	sept. -24,1	oct. -38,8

EN QUELQUES LIGNES



SUISSE

LE FAIT DU MOIS

Pas de semaine de 44 heures. — Le 26 octobre, le peuple suisse a rejeté par 586.188 voix, contre 315.910 voix acceptantes, une initiative populaire visant à l'introduction de la semaine de 44 heures. Les cantons rejeteurs ont été au nombre de 21, alors que seul Bâle-Ville acceptait cette initiative.

COMMERCE EXTERIEUR

Résultats des 9 premiers mois. — Dans les 9 premiers mois de 1958 les importations se sont montées à 5.469,5 millions, en diminution de 946,7 millions de francs, soit 15 % sur 1957. Quant aux exportations elles ont atteint 4.812,5 millions, en

recul de 90,4 millions de francs, soit 2%. A la suite de cette évolution, le solde passif de la balance commerciale de la Suisse est sensiblement plus faible qu'au cours des 9 premiers mois de 1957 (657 millions contre 1.513,3 millions).

U. E. P.

Solde passif en octobre. — Pour le mois d'octobre 1958, le décompte avec les pays membres de l'U. E. P. fait ressortir un solde passif de 46,1 millions de francs pour la

Suisse. Ce montant sera entièrement couvert en or ou en dollars.

CONFÉDÉRATION

Budget pour 1959. — Le projet de budget prévoit un excédent de recettes de 3 millions seulement (182 millions en 1957). Les recettes sont évaluées à 2.393 millions, en diminution de 322 millions par suite de l'entrée en vigueur du nouveau régime financier. Les dépenses prévues se montent à 2.378 millions, dont 967 millions (contre 897 dans le budget de 1958) pour les dépenses militaires. En outre, les subventions à l'agriculture augmentent de 66 %, ce qui est dû essentiellement aux diverses mesures touchant à l'économie laitière.

C. F. F.

Budget pour 1959. — Le projet de budget des C. F. F. pour 1959 prévoit un déficit du compte profits et pertes de 30,7 millions de francs (contre 24 millions de bénéfice en 1957). Cette aggravation provient de la forte augmentation des charges, en particulier pour le personnel, et de la réduction de la durée du travail. Le conseil d'administration se voit contraint de proposer au Conseil fédéral une augmentation des tarifs-voageurs (10,8 % en moyenne), qui provoquerait une augmentation de recettes de 35 millions de francs par an et qui devrait entrer en vigueur au plus tard le 1^{er} septembre 1959.

ASSURANCES

Projet d'assurance-invalidité. — Le projet du Conseil fédéral sur l'assurance-invalidité et sur la révision du régime des allocations militaires a été publié. Le projet de loi concernant l'assurance-invalidité entraînera une dépense annuelle de l'ordre de 142,5 millions, dont la moitié devra être supportée par les

pouvoirs publics (1/4 confédération, 1/4 cantons), l'autre étant couverte par les employeurs et les salariés sous forme d'une augmentation de 10 % de leurs cotisations à l'A. V. S.

Quant à la révision du régime des allocations militaires, le Conseil fédéral prévoit une dépense de 70 millions de francs environ, dont le financement sera exclusivement assuré par les cotisations privées au moyen d'une augmentation aussi de 10 % de la cotisation de l'A. V. S. Cette cotisation s'élèverait alors à 4,8 % des salaires.

Il est prévu de mettre ces 2 lois en vigueur le 1^{er} janvier 1960.

Surplus de recettes en 1958. — Les recettes fiscales de la Confédération ont été, pour les neuf premiers mois de 1958, de 1.839,5 millions de francs. En 1956, année de forte perception de l'impôt de défense nationale, elles avaient été de 1.667,7 millions de francs. On enregistre donc un surplus de recettes de 161,8 millions de francs pour 1958.

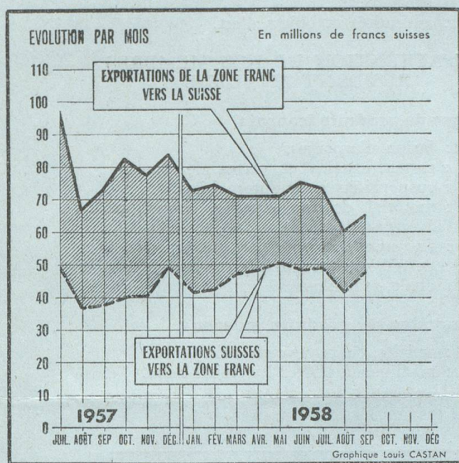
Commandes prévues de 1959 à 1963. — Selon les dernières statistiques publiées par le délégué aux possibilités de travail, les pouvoirs publics prévoient pour les années 1959 à 1963 pour 16,2 milliards de francs de travaux et de commandes à l'industrie et à l'artisanat. Les projets de construction représentent à eux seuls 13 milliards. Ces prévisions témoignent de l'importance des moyens dont peuvent disposer les pouvoirs publics pour intervenir en cas de dépression, moyens dont l'industrie de la construction serait la première bénéficiaire.

Effectif à fin août 1958. — Le nombre des travailleurs étrangers occupés en Suisse s'élevait à fin août à 363.391 (dont 225.884 hommes et 137.507 femmes), contre 377.097 à fin août 1957. Le nombre des travailleurs étrangers a donc diminué de 3,6 % d'une année à l'autre.

Trafic des 9 premiers mois. — Dans les ports bâlois, durant les 9 premiers mois de 1958, le trafic de marchandises a atteint 3,76 millions de tonnes, contre 4,4 millions pour la même période de 1957.

Une exposition à Lausanne. — L'Association internationale de la distribution des produits alimentaires organisera pour le mois de juin 1959 une grande exposition à Lausanne. Cette exposition comprendra neuf groupes concernant le commerce de détail et de gros, les associations de commerce et d'alimentation, la fabrication et la transformation des denrées alimentaires, etc.

GRAPHIQUE DU COMMERCE FRANCO-SUISSE



RECETTES FISCALES

TRAVAUX PUBLICS

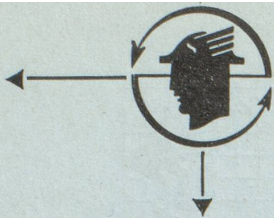
MAIN-D'ŒUVRE ÉTRANGÈRE

PORTS BALOIS

"AIDA"

COURS ET INDICES SUISSES

	Dernier chiffre	Chiffre du mois précédent	Chiffre de l'année précédente
Cours pièce or 20 fr. s.	18 nov. 31	18 oct. 30,90	19 nov. 34,35
Cours billet 100 fr. f.	18 nov. 0,93	18 oct. 0,94	19 nov. 0,84 $\frac{1}{2}$
Indice général actions	oct. 438,4	sept. 428,2	oct. 339,9
Coeff. d'activité industrielle (100 = satisfaisant)	2 ^e trim. 117	1 ^{er} trim. 125	2 ^e trim. 139
Ind. prix de gros (1939 = 100)	oct. 214,5	sept. 214,9	oct. 222,5
Ind. prix cons. fam. (1939 = 100)	oct. 182,8	sept. 182,9	oct. 180,5
Indice salaires horaires réels (1939 = 100)	2 ^e trim. 108,5	1 ^{er} trim. 108,0	2 ^e trim. 105,1
Marchandises transportées C. F. F. (mio de t.)	août 1,98	juil. 2,09	août 2,23
Voyageurs (millions)	août 18,1	juil. 18,2	août 18,3
Ind. import. (1938 = 100)	oct. 199	sept. 192	oct. 209
Ind. export. (1938 = 100)	oct. 232	sept. 207	oct. 217
Solde mensuel à l'U. E. P. (mio \$)	oct. -10,5	sept. -5,8	oct. -37,7



OFFRES ET DEMANDES COMMERCIALES

Toute demande devra être accompagnée de deux coupons-réponses internationaux
Il ne sera donné suite qu'aux lettres remplissant cette condition

REPRÉSENTATIONS

REPRÉSENTANTS FRANÇAIS CHERCHANT A REPRÉSENTER UNE MAISON SUISSE

- R. 3327 FRANCE : machines à emballer les bobines ou fuseaux de filature et tout matériel textile.
- R. 3333 FRANCE : boissons diverses sans alcool et produits de la branche.
- R. 3343 FRANCE : matières premières pour les industries de pétrole, électricité, papier, produits d'entretien, plastique et caoutchouc.
- R. 3349 ALGÉRIE : pendulettes réveils bon marché.

COMMETTANTS FRANÇAIS CHERCHANT UN REPRÉSENTANT EN SUISSE

- R. 3329 SUISSE : articles de layette, couches en rhovylon et coton, culottes en matières plastique et chaussures de bébés.
- R. 3331 SUISSE : produits en amiante (cartons, papiers, produits filtrants, joints, articles pour filature et tissage).
- R. 3337 SUISSE : articles de confiserie, bonbons et sucettes.
- R. 3339 SUISSE : fraises pour l'horlogerie et la petite mécanique de précision.

REPRÉSENTANT SUISSE CHERCHANT A REPRÉSENTER UNE MAISON FRANÇAISE

- R. 3345 SUISSE : tissus et fils, en laine et mi-laine.

COMMETTANTS SUISSES CHERCHANT UN REPRÉSENTANT EN FRANCE

- R. 3341 FRANCE : microscopes de centrage pour machines-outils et appareils, et projecteurs de profil.
- R. 3347 FRANCE : transistors et appareils électroniques.

MARCHANDISES

Ces offres et demandes sont faites sans garantie ni responsabilité de notre part et sous réserve de l'obtention, par les intéressés, des licences d'importation et d'exportation suisses ou françaises.

A L'ATTENTION DE NOS MEMBRES RÉSIDENT EN FRANCE

Offres de produits suisses

- 96 : machines pour la fabrication de nattes de paille.

Demandes de produits français

- 98 : filières pour tréfilage de métaux précieux.
- 100 : antiquités et objets d'art.

A L'ATTENTION DE NOS MEMBRES RÉSIDENT EN SUISSE

Offres de produits français

- 102 : farine d'asperges.
- 104 : cartes postales et cartes de Noël.
- 106 : suspensions pour automobiles.
- 108 : matériel de reproduction acoustique à haute-fidélité.
- 110 : flacons et pots pour parfumerie, articles de table décoratifs, en verre blanc, opale, et couleurs.

Demandes de produits suisses

- 112 : articles de voyage en cuir.
- 114 : machines à affûter les fraises-scies.

UN GUIDE DU MARCHÉ SUISSE

Dans le cadre de la collection des « Guides du marché » publiés sous les auspices de la Chambre de commerce internationale, l'Office suisse d'expansion commerciale vient de publier un **Guide général du marché suisse**. Cet ouvrage s'inscrit dans une série de guides analogues, consacrés à des secteurs particuliers du marché suisse (tabac, poisson, articles photographiques, verrerie, faïence et porcelaine de ménage) élaborés par le même office pour le compte du Comité national suisse de la Chambre de commerce internationale.

C'est vraisemblablement la première fois qu'un ouvrage consacré au marché suisse dans son ensemble, est publié. Bien que ne pouvant être exhaustif — vu l'ampleur et la complexité du sujet — le nouveau guide, qui indique pour chaque chapitre une abondante bibliographie, sera certainement utile aux exportateurs qui cherchent un instrument de base pour aborder le marché suisse.

Cet ouvrage est en vente auprès de notre Chambre de commerce au prix de 2.500 fr. français l'exemplaire et au prix de 2.000 fr. français pour nos adhérents.

ÉCHANGES COMMERCIAUX FRANCO-SUISSES

Les exportations de la France métropolitaine et de la Sarre vers la Suisse atteignent, pendant les dix premiers mois de 1958, le montant de 675 millions de francs suisses, alors que ce montant était de 822 millions en 1957; elles accusent donc une baisse de 147 millions (— 18 %).

Quant aux exportations de la Suisse vers la France métropolitaine et la Sarre, elles s'inscrivent, pour les dix premiers mois de 1958, à 412 millions contre 445 millions pendant la même période en 1957. Elles ont donc diminué de 33 millions d'une année à l'autre (— 7,4 %).

Alors que la balance commerciale était, de janvier à fin octobre 1957, créditrice pour la France de 377 millions, elle ne l'est plus, de janvier à octobre 1958, que de 263 millions, c'est-à-dire en diminution de 114 millions (— 30,2 %).

La diminution des exportations suisses vers la France s'explique par le fait du contingentement total appliqué à l'entrée du pays depuis le 17 juin 1957. Elle ne suscite donc pas de longs commentaires.

Par contre, la baisse assez forte (18 %) des exportations françaises vers la Suisse crée une situation qui mérite l'attention. Elle est due, en effet, à plusieurs causes parmi lesquelles on peut citer une certaine saturation du marché suisse, la concurrence internationale très vive qui s'y déroule, une relative cherté des prix français, etc. Il faut craindre que, à ces facteurs, s'ajoute une certaine mauvaise humeur du consommateur qui, en Suisse, du fait de la structure de l'économie nationale est bien souvent exportateur également. L'évolution des ventes françaises en Suisse devra donc être suivie avec le plus grand intérêt au cours de ces prochains mois.